



Les puffs, cigarettes électroniques à usage unique débarquées en Suisse en 2020, sont de plus en plus répandues parmi les jeunes, voire les très jeunes.

D'après une [étude menée en 2022 par Unisanté et Promotion santé Valais](#), plus de la moitié des 14-25 ans déclarent avoir déjà consommé ce type de produit au moins une fois au cours de leur vie et 12% en consomment fréquemment. Ce taux est de 9% chez les 14-17 ans et de 13% chez les 18-25 ans. Qui plus est, près d'un jeune sur 5 déclare en consommer avec des taux de nicotine dépassant le maximum légal (20 mg/mL, soit 2%). La nicotine est une substance fortement addictive qui active le circuit de récompense du cerveau par une sensation positive chez l'utilisateur. Cet effet entraîne avec le temps un besoin accru de nicotine et des sensations de manque si l'apport est insuffisant. La consommation d'e-cigarette chez les jeunes pourrait ainsi augmenter le risque de consommation d'autres produits ultérieurement. Pour ces différentes raisons, au même titre que d'autres produits du tabac et produits nicotinés, les puffs représentent un réel problème de santé publique et nécessitent donc de prendre des mesures de protection de la jeunesse.

Compte tenu des inquiétudes suscitées par ce phénomène chez les intervenants de terrain, un groupe de travail a été mis en place sous l'égide de l'Observatoire cantonal de la jeunesse en novembre 2022. Ce groupe, composé de représentants de la santé, de l'enseignement, de la jeunesse et du domaine judiciaire, a retenu deux axes de travail : versant préventif, en collaboration avec Promotion santé Valais via le CIPRET-Valais, et versant répressif.

Promotion santé Valais a repris et adapté la [campagne de prévention « Parlons puff ! »](#), développée par la Ville de Lausanne. Celle-ci s'adresse aux jeunes, à leur entourage, ainsi qu'à toute personne susceptible de vendre ces produits interdits aux moins de 18 ans. Le Valais étant un des rares cantons romands à pouvoir s'appuyer sur un cadre légal interdisant la vente de ces produits aux mineurs, la Police cantonale valaisanne s'est alliée à Promotion santé Valais afin de rappeler l'interdiction de vente de ces produits aux mineurs. La campagne sensibilise également aux dangers des puffs, tant pour la santé que pour la planète et dénonce aussi le marketing intensif dont les jeunes sont victimes. Le CIPRET-Valais a gracieusement mis à disposition du groupe de travail le matériel adapté de la campagne vaudoise afin que celui-ci serve de support de communication. Notons que Promotion santé Valais a créé d'autres supports (clips vidéo, flyer d'information destiné aux parents, supports pédagogiques pour aborder cette thématique en classe). La Fondation Firmin Rudaz a soutenu cette campagne.

Le second axe de travail touchait au versant répressif. A cet effet, différents documents ont été élaborés par le groupe de travail :

1. Courrier pour les communes

Signé conjointement par le Service de la santé publique, le Service de l'industrie, du commerce et du travail, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires ainsi que par le Service de la jeunesse, ce courrier avait pour but de rappeler aux communes les dispositions légales en vigueur : « *La vente et la remise de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques et du cannabis légal sont interdites aux jeunes de moins de 18 ans* » et leur demander d'effectuer des contrôles, via les polices municipales, dans les commerces mettant en vente ces produits.

2. Fiche de contrôle des établissements pour les polices municipales
3. Procédure à suivre en cas d'infraction suspectée ou avérée
4. Rappel des bases légales pour les revendeurs

Différentes bases légales, directives et ordonnances s'appliquent à la question des puffs et définissent des sanctions en cas de non-respect des normes en vigueur :

- [Loi sur la santé](#)
- [Loi sur la police du commerce](#)

- [Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels](#)
- [Directive publicité pour le tabac](#)
- [Directive européenne 2014/40/UE](#)
- [Ordonnance fumée passive](#)

Ces éléments ont été inscrits sur des flyers reprenant les slogans et le visuel de la campagne de prévention.

L'ensemble des documents susmentionnés, ainsi que le flyer « Parlons puff ! » ont été transmis aux communes valaisannes en octobre 2023.

Pour de plus amples informations :

- [#parlonspuff](#)
- www.vs.ch/tabac
- <https://www.vapefree.info/fr/>